

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

2016

Novembre 2017

SOMMAIRE

1. Le Produit Intérieur Brut	6
1.1 Contexte économique international.....	6
1.2 Résultats du PIB national	8
1.2.1 Synthèse des résultats	8
1.2.2 Présentation synthétique de l'agrégat.....	9
1.2.3 PIB par secteur d'activité	10
1.2.4 Structure du PIB.....	12
1.3 Le PIB « per capita ».....	13
1.3.1 Le PIB « per capita » : la présence sur le territoire économique	13
1.3.2 Le PIB par salarié	14
1.3.3 Le PIB par salarié à Monaco et en France.....	15
2. Méthodologie et dispositif de calcul du PIB	17
2.1 Cadre réglementaire et méthodologie retenue	17
2.1.1 Le Système Européen des Comptes 1995 (SEC 95)	17
2.1.2 Le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010)	17
2.1.3 Le PIB au cœur du raisonnement économique	18
2.1.4 La détermination du PIB.....	18
2.2 Dispositif mis en place en Principauté.....	19
2.2.1 Détermination des algorithmes de calcul	19
2.2.2 Méthode d'extrapolation retenue pour les résultats du PIB	19
2.2.3 Détermination du PIB par secteur	20
2.2.4 Un PIB en euros courants et en euros constants.....	21
2.3 Algorithme de calcul du PIB	22
2.3.1 Produit Intérieur Brut	22
2.3.2 Rémunérations et charges sociales (D1)	22
2.3.3 Excédent Brut d'Exploitation et revenus mixtes.....	22
2.3.4 Impôts sur la production (D2)	22
2.3.5 Subventions (D3)	23

INTRODUCTION

Ce document présente les résultats du calcul du Produit Intérieur Brut (PIB) pour l'année 2016, et rappelle les grands principes et choix méthodologiques nécessaires à son élaboration.

L'année 2005 fut celle du premier calcul du PIB, qui fait désormais l'objet d'un rapport annuel. Depuis 2006, les résultats sont détaillés par secteur d'activité et présentés également en euros constants, permettant de corriger les effets de l'inflation (Base 100 en 2010).

Le Produit Intérieur Brut (PIB) synthétise l'activité économique et constitue un élément d'information indispensable dans le débat économique contemporain. Il permet de suivre et d'apprécier l'efficacité des politiques économiques menées et d'établir des comparaisons avec d'autres états, notamment au sein de l'Union Européenne.

1. Le Produit Intérieur Brut

1.1 Contexte économique international

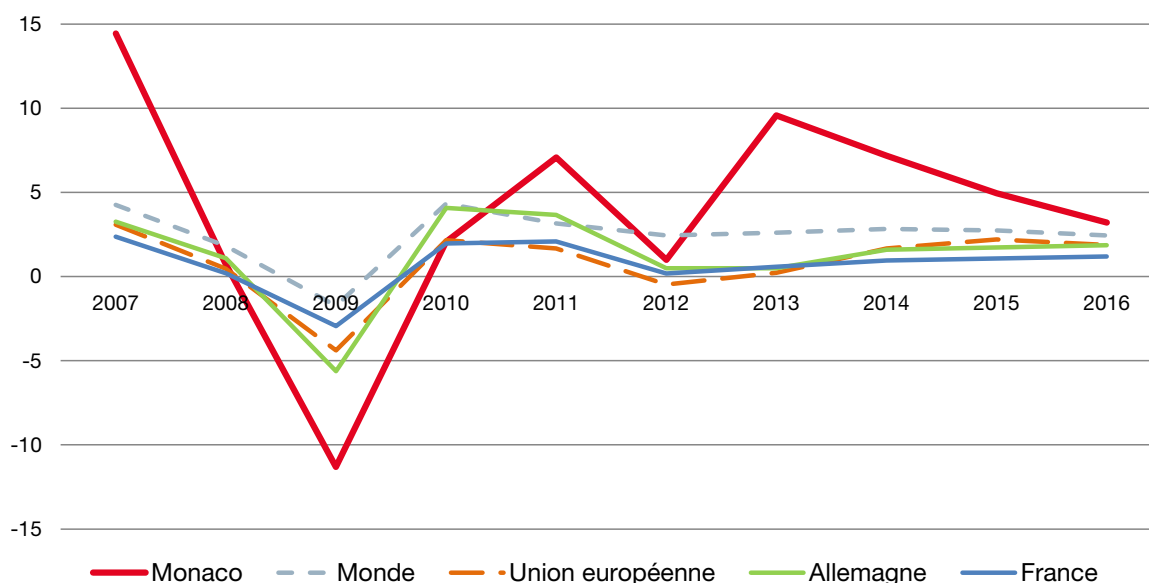
Le ralentissement de la croissance du commerce mondial (+1,2 % en 2016, troisième taux le plus bas des 30 dernières années) dû au faible rythme de l'investissement mondial (notamment dans les industries pétrolières et extractives), les conflits et tensions géopolitiques et les niveaux d'endettement élevés ont freiné la croissance de l'économie mondiale en 2016 (+2,4 %).

TABLEAU 1 : Taux de croissance du PIB en volume (%)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Islande	9,4	1,5	-6,9	-3,6	2,0	1,2	4,4	1,9	4,1	7,2
Inde	9,8	3,9	8,5	10,3	6,6	5,5	6,4	7,5	8,0	7,1
Chine	14,2	9,7	9,4	10,6	9,5	7,9	7,8	7,3	6,9	6,7
Irlande	3,8	-4,4	-4,6	2,0	0,0	-1,1	1,1	8,5	26,3	5,2
Luxembourg	8,4	-1,3	-4,4	4,9	2,5	-0,4	4,0	5,6	4,0	4,2
Espagne	3,8	1,1	-3,6	0,0	-1,0	-2,9	-1,7	1,4	3,2	3,2
Monaco	14,4	0,7	-11,3	2,1	7,1	1,0	9,6	7,2	4,9	3,2
Suède	3,4	-0,6	-5,2	6,0	2,7	-0,3	1,2	2,6	4,1	3,2
Turquie	5,0	0,8	-4,7	8,5	11,1	4,8	8,5	5,2	6,1	2,9
Monde	4,3	1,8	-1,7	4,3	3,2	2,4	2,6	2,8	2,7	2,4
Ukraine	7,9	2,3	-14,8	4,2	5,5	0,2	0,0	-6,6	-9,8	2,3
Lituanie	11,1	2,6	-14,8	1,6	6,0	3,8	3,5	3,5	1,8	2,3
Hongrie	0,4	0,9	-6,6	0,7	1,7	-1,6	2,1	4,0	3,1	2,0
Union européenne	3,1	0,5	-4,4	2,2	1,7	-0,5	0,2	1,7	2,2	1,9
Allemagne	3,3	1,1	-5,6	4,1	3,7	0,5	0,5	1,6	1,7	1,9
Royaume-Uni	2,6	-0,6	-4,3	1,9	1,5	1,3	1,9	3,1	2,2	1,8
Zone euro	3,0	0,4	-4,5	2,1	1,5	-0,9	-0,3	1,2	2,0	1,8
Pays membres de l'OCDE	2,5	0,2	-3,5	2,9	1,8	1,2	1,4	1,9	2,3	1,7
États-Unis	1,8	-0,3	-2,8	2,5	1,6	2,2	1,7	2,4	2,6	1,6
Suisse	4,1	2,3	-2,1	3,0	1,8	1,0	1,8	2,0	0,8	1,3
Belgique	3,4	0,7	-2,3	2,7	1,8	0,1	-0,1	1,6	1,5	1,2
France	2,4	0,2	-2,9	2,0	2,1	0,2	0,6	0,9	1,1	1,2
Norvège	2,9	0,4	-1,6	0,6	1,0	2,7	1,0	1,9	1,6	1,1
Japon	1,7	-1,1	-5,4	4,2	-0,1	1,5	2,0	0,3	1,2	1,0
Italie	1,5	-1,1	-5,5	1,7	0,6	-2,8	-1,7	0,1	0,8	0,9
Grèce	3,3	-0,3	-4,3	-5,5	-9,1	-7,3	-3,2	0,4	-0,2	0,0
Fédération de Russie	8,5	5,2	-7,8	4,5	4,3	3,5	1,3	0,7	-2,8	-0,2

Source : Banque Mondiale

FIGURE 1 : Evolution du taux de croissance du PIB selon la zone géographique



Sources : Banque Mondiale, IMSEE

Depuis la mise en place du PIB à Monaco en 2005, les résultats successifs tendent à démontrer à la fois le dynamisme de l'économie, sa forte réactivité à la conjoncture internationale et son lien étroit avec les résultats de quelques gros acteurs économiques locaux.

La réalisation d'opérations spécifiques et ponctuelles de la part d'acteurs importants dans chaque secteur de l'économie monégasque, produit des effets directs sur les résultats d'une petite économie comme celle de Monaco. C'est le cas notamment dans les secteurs de la Construction et des Autres activités de services dont les résultats exceptionnels représentent à eux seuls la totalité de la progression de la valeur du PIB en 2016.

De plus, les acteurs de l'économie monégasque semblent présenter une certaine agilité et flexibilité, leur permettant de s'adapter rapidement à la conjoncture internationale.

Ces facteurs participent à produire de fortes évolutions d'une année sur l'autre.

1.2 Résultats du PIB national

1.2.1 Synthèse des résultats

Depuis 2013, le rythme de la croissance en Principauté ralentit (+3,2 % en 2016), mais reste supérieur à celui du PIB mondial (+2,4 %) et de l'Union européenne (+1,9 %).

Le PIB monégasque pour l'année 2016 s'élève à 5,85 milliards d'euros contre 5,64 milliards en 2015 (cf. tableau 2). Il enregistre une croissance de +3,2 % générée par deux secteurs : la Construction et les Autres activités de services (croissance en volume, correction faite de l'inflation – cf. tableau 3).

Les trois secteurs économiques les plus importants de la Principauté en termes de PIB sont les Activités financières et d'assurance, les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien et la Construction. Ils représentent près de la moitié (45,3 %) de la richesse produite.

Les performances économiques sectorielles font apparaître de grandes disparités selon l'activité (cf. tableau 4).

Toutes les composantes du PIB, hormis les subventions, ont participé positivement au résultat (cf. tableau 5).

Pour la quatrième année consécutive, c'est l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) des entreprises qui connaît la plus forte progression. Il atteint les 2,57 milliards et représente 43,9 % de la richesse créée. Depuis 2005, l'EBE ne s'est contracté qu'à trois reprises et notamment en 2009, suite à la crise financière internationale.

L'emploi progresse en 2016, dans le privé comme dans le public. On dénombre 491 salariés supplémentaires (+0,9 %) au mois de décembre. La masse salariale augmente (+2,5 %). Elle représente près de la moitié du PIB (47,4 %). Cela correspond à la redistribution sous forme de salaires et cotisations de la richesse annuellement créée.

Les impôts versés sur les produits progressent, mais plus modérément (+1,6 %). Ils contribuent à hauteur de 12,7 % à la richesse produite. Cette hausse est principalement due aux droits de mutations qui ont augmenté de 23,3 %.

Le montant des subventions progresse (+1,4 %), mais moins qu'en 2015 (+2,0 %).

Le PIB « per capita » s'élève à 72 091 euros. Il augmente de +3,2 % en volume (cf. tableau 7), tandis que le PIB par salarié, indicateur de productivité, progresse de 2,2 % à 111 489 euros (cf. tableau 8).

1.2.2 Présentation synthétique de l'agrégat

Le PIB 2005 constitue l'année de base pour cet agrégat. Il est évalué en « valeur », c'est-à-dire en euros courants. La croissance est calculée sur l'évolution du PIB en valeur corrigé de l'inflation (PIB en volume). L'indice utilisé pour corriger cet agrégat des effets de l'inflation est calculé annuellement en base 100 par l'INSEE. L'année de référence (base 100) est réactualisée tous les 5 ans. En 2013, l'année 2010 a remplacé l'année 2005 comme référence (la base 100 en 2010 remplace la base 100 en 2005). Ce changement a conduit à réactualiser les séries depuis 2005 et à modifier à la marge, le montant des PIB en volume et les évolutions.

TABLEAU 2 : PIB en valeur¹

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PIB	3 379,7	3 653,1	4 287,4	4 421,5	3 924,9	4 048,8	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,3

Source : IMSEE

Unité : million d'euros

TABLEAU 3 : PIB en volume²

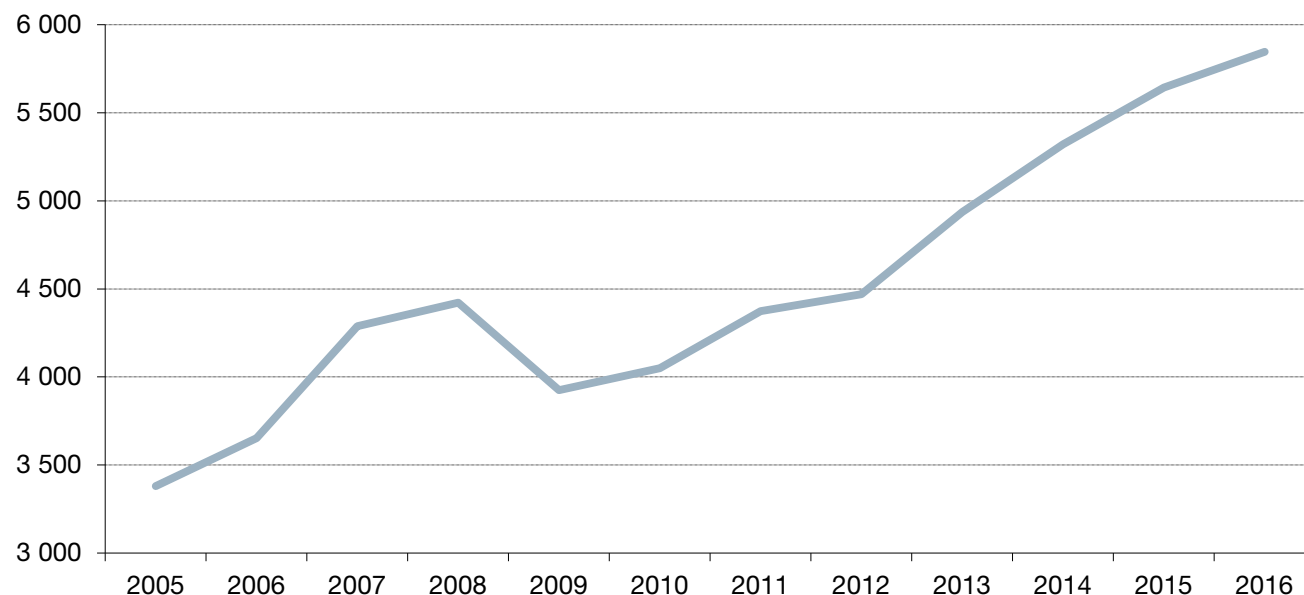
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PIB en valeur	3 379,7	3 653,1	4 287,4	4 421,5	3 924,9	4 048,8	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,3
Indice des prix	92,1	94,1	96,5	98,8	98,9	100,0	100,9	102,1	102,9	103,5	104,6	105,0
PIB en volume	3 668,2	3 881,0	4 441,1	4 473,6	3 967,3	4 048,8	4 335,2	4 377,9	4 796,9	5 141,3	5 395,4	5 568,8
Evolution en volume		5,8%	14,4%	0,7%	-11,3%	2,1%	7,1%	1,0%	9,6%	7,2%	4,9%	3,2%

Sources : INSEE, IMSEE

Unité : million d'euros

Le PIB de la Principauté s'élève à 5,85 milliards en 2016. Il croît de +3,2 % par rapport à 2015. C'est la septième année de croissance consécutive depuis la crise de 2009. Cependant, depuis 2013, le rythme de croissance diminue régulièrement.

FIGURE 2 : Evolution du PIB en millions d'euros courants



Source : IMSEE

Unité : million d'euros

¹ Le PIB en valeur est exprimé en « euros courants »

² Le PIB en volume est exprimé en « euros constants » base 100 en 2010

1.2.3 PIB par secteur d'activité

TABLEAU 4 : PIB en valeur par secteur exprimé en millions d'euros courants

	PIB 2010	PIB 2011	PIB 2012	PIB 2013	PIB 2014	PIB 2015	PIB 2016	Var 15/16	Poids
Activités financières et d'assurance	693,5	722,7	750,5	822,0	897,4	947,7	941,3	-0,7%	16,1%
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	607,9	693,5	771,3	826,3	835,5	837,5	868,3	3,7%	14,8%
Construction	286,4	290,6	325,3	381,6	415,5	718,8	839,0	16,7%	14,3%
Activités immobilières	271,9	360,9	339,3	415,5	540,5	494,2	513,6	3,9%	8,8%
Commerce de gros	455,5	455,9	372,7	414,3	483,9	541,9	509,7	-5,9%	8,7%
Administration, enseignement, santé et action sociale	327,7	348,9	349,6	392,4	409,6	404,3	406,0	0,4%	6,9%
Autres activités de service	186,8	181,9	252,6	231,3	343,3	266,8	371,6	39,3%	6,4%
Hébergement et restauration	287,7	304,6	321,1	360,0	347,0	374,2	360,7	-3,6%	6,2%
Commerce de détail	305,5	311,9	311,3	346,3	355,8	334,3	341,3	2,1%	5,8%
Information et communication	252,4	272,0	255,3	242,5	244,2	250,2	273,6	9,3%	4,7%
Industries manufacturières, extractives et autres	236,8	270,4	252,6	308,5	256,6	274,5	230,1	-16,2%	3,9%
Transport et entreposage	136,6	160,9	168,2	195,2	192,1	199,1	191,9	-3,6%	3,3%
PIB	4 048,8	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,3	3,6%	100,0%

Source : IMSEE

Unité : million d'euros

Près de la moitié (45,3 %) du PIB monégasque est produite par trois secteurs :

- les Activités financières et d'assurance (16,1 %) ;
- les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (14,8%) ;
- la Construction (14,3 %) qui continue de bénéficier d'opérations de promotions immobilières, enregistre cette année encore une forte croissance (+16,7 %) et confirme sa troisième place de contributeur au PIB.

Les Activités immobilières progressent (+3,9 %) sans toutefois retrouver leur niveau exceptionnel de 2014.

Le Commerce de gros est en repli (-5,9 %) après avoir connu une forte hausse en 2015.

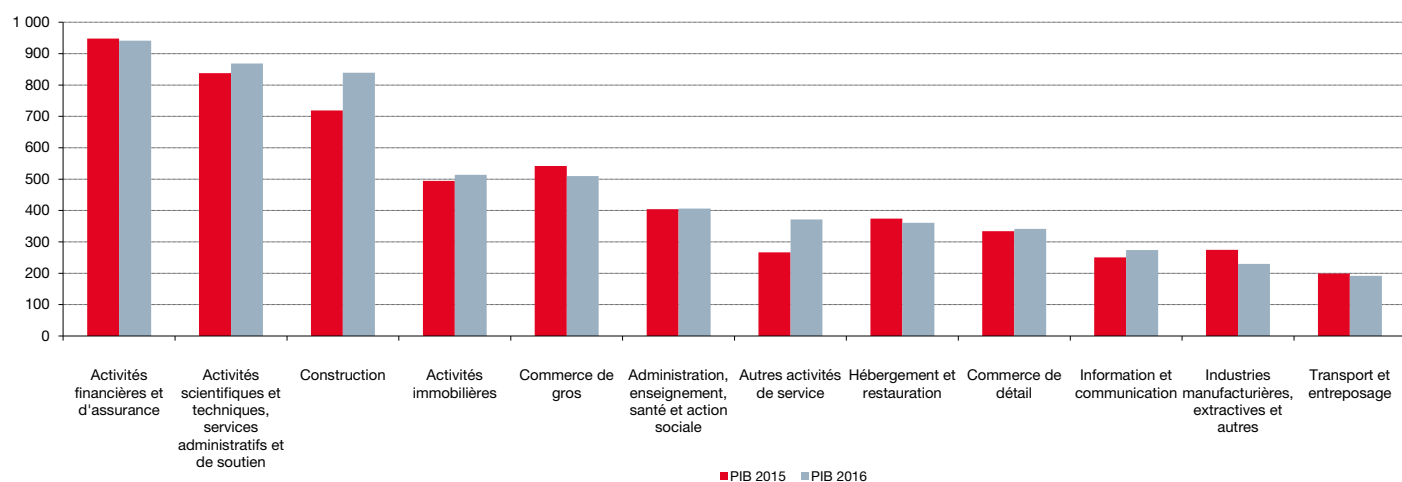
Les Autres activités de services, qui en 2015 enregistraient la plus forte baisse (-22,4 %), connaissent la plus forte croissance (+39,3 %) dans un secteur qui, par nature, est soumis à de fortes variations annuelles selon les résultats volatiles des entreprises qui le constituent.

L'Hébergement et la restauration pâtissent d'un climat régional peu favorable et de travaux de restructuration hôtelière (-3,6 %).

Le Commerce de détail progresse (+2,1 %) grâce aux bons résultats du Commerce de détail automobile et d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé.

Le PIB de l'Industrie recule (-16,2 %) pour atteindre les 230 M€, plus bas historique depuis 2010.

FIGURE 3 : PIB par secteur en 2015 et 2016 en millions d'euros courants



Source : IMSEE
Unité : million d'euros

Cinq secteurs sur douze ont vu leur PIB diminuer par rapport à 2015.

1.2.4 Structure du PIB

L'observation de la structure du PIB en volume montre que l'ensemble des composantes, hors subventions, a participé positivement au résultat.

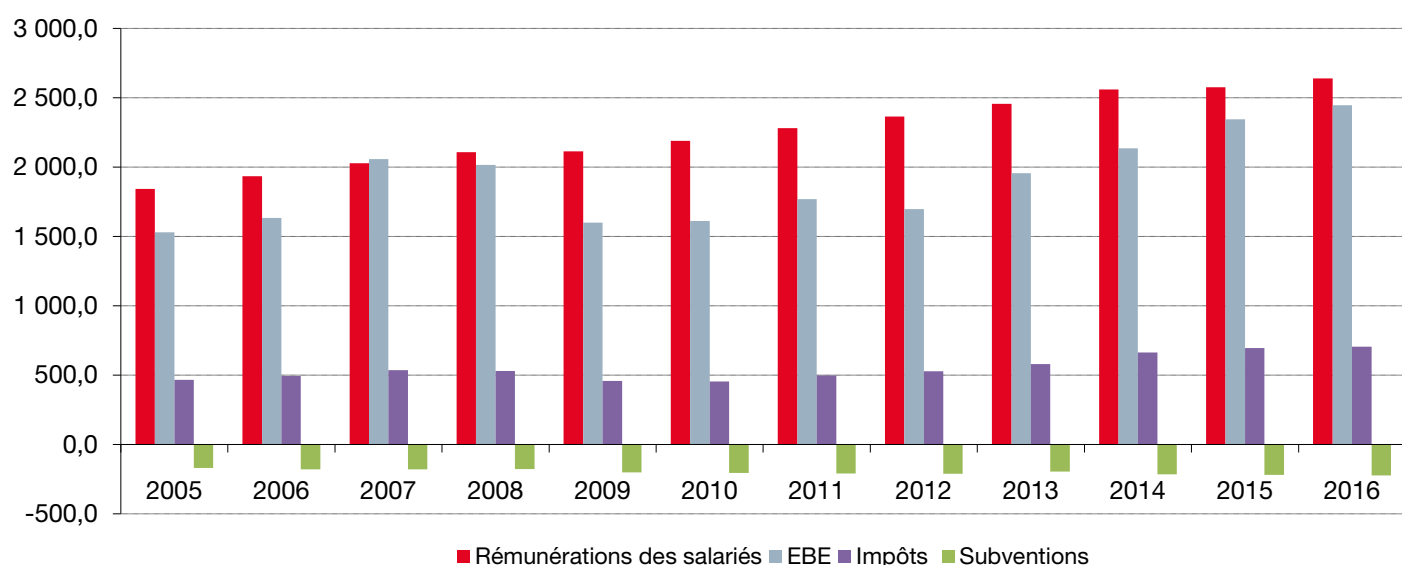
TABLEAU 5 : Structure du PIB en valeur en millions d'euros courants

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Var 15/16
Rémunérations des salariés	1 697,8	1 820,9	1 958,5	2 082,4	2 090,3	2 188,5	2 301,0	2 415,3	2 528,7	2 649,6	2 694,7	2 772,0	2,9%
EBE	1 410,0	1 537,5	1 987,4	1 993,3	1 582,0	1 611,8	1 784,5	1 732,8	2 013,0	2 210,4	2 453,7	2 569,4	4,7%
Impôts	428,6	463,9	516,0	522,6	452,0	454,1	501,4	537,4	596,8	685,4	726,2	740,9	2,0%
Subventions	-156,7	-169,3	-174,4	-176,7	-199,4	-205,6	-212,7	-215,6	-202,4	-224,1	-231,0	-235,1	1,8%
PIB en valeur en millions d'euros	3 379,7	3 653,1	4 287,4	4 421,5	3 924,9	4 048,8	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,3	3,6%

Source : IMSEE

Unité : million d'euros

FIGURE 4 : Evolution des composantes du PIB en millions d'euros courants



Source : IMSEE

Unité : million d'euros

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution des principales composantes du PIB depuis 2005. Elles ont atteint cette année leurs plus hauts niveaux historiques (données corrigées de l'inflation).

La masse salariale globale est la seule composante du PIB en constante progression depuis 2005. Le nombre de salariés et le salaire horaire moyen augmentent en 2016. Il en résulte une hausse (+2,5 %) de la Rémunération globale des salariés. Elle représente 47,4 % du PIB.

L'EBE poursuit sa croissance (+2,5 %), soutenu par les opérations de promotions immobilières, pour atteindre son plus haut niveau historique : 2,57 milliards d'euros. Il représente 43,9 % du PIB.

Les impôts augmentent également (+1,6 %) et dépassent pour la première fois les 700 M€ grâce à la progression des Droits de mutations.

Depuis 2013, la croissance de l'EBE est supérieure à celle des rémunérations.

1.3 Le PIB « per capita »

La situation de la Principauté de Monaco est atypique par bien des aspects, notamment en ce qui concerne d'une part, sa population résidente et, d'autre part sa population salariée.

En effet, en 2016, pour 37 550 résidents, on compte 52 477 salariés, dont 83,0 % sont domiciliés hors Monaco. Cette situation très singulière, unique au monde, rend les comparaisons internationales délicates et l'utilisation de certains indicateurs internationaux traditionnels inappropriée. C'est le cas en particulier de l'indicateur classique du PIB par habitant.

Cependant, afin de permettre de situer la Principauté dans son environnement et dans un contexte international, deux types de PIB par individu sont calculés « ad hoc ».

Il s'agit d'une part, d'un PIB « per capita », calculé depuis 2005 et d'autre part, d'un PIB par salarié.

1.3.1 Le PIB « per capita » : la présence sur le territoire économique

Le Système Européen Comptable (SEC) retient, pour le calcul du PIB par habitant, la population résidente sur le territoire économique. Toutefois, il importe de tenir compte des spécificités économiques locales.

Dans le cas de la Principauté, la population salariée est notamment composée de « travailleurs journaliers » ne résidant pas sur le territoire monégasque. Compte tenu de leur poids économique et de leur participation quotidienne à la création de richesse, il est apparu pertinent pour le calcul du PIB « per capita » que soit déterminée une population de référence.

La population de référence retenue comprend deux composantes : la population résidente et celle non-résidente, salariée sur le territoire économique.

TABLEAU 6 : Population de référence pour le calcul du PIB « per capita »

	2014	2015	2016	Var 15/16
Résidents (toutes nationalités)	37 600	38 200	37 550	-1,7%
Salariés non résidents	43 218	42 931	43 559	1,5%
dont salariés privé hors Monaco	41 094	40 726	41 306	1,4%
dont salariés public hors Monaco	2 124	2 205	2 253	2,2%
Population totale de référence	80 818	81 131	81 109	0,0%

Source : IMSEE

La tenue du Recensement de la population en 2016 a permis d'actualiser les estimations de population précédemment effectuées. Il en résulte une légère baisse du nombre de résidents estimés (population officielle de la Principauté de Monaco publiée chaque année au Journal de Monaco). Cette baisse a été quasiment compensée par l'augmentation du nombre de salariés non-résidents. La population globale de référence en 2016 s'élève à 81 109 (-22).

TABLEAU 7 : PIB « per capita »

	2013	2014	2015	2016
PIB en millions d'euros courants	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,3
Population totale retenue	78 784	80 818	81 131	81 109
PIB "per capita" en euros courants	62 652	65 842	69 562	72 091
<i>Indice des prix</i>	<i>102,9</i>	<i>103,5</i>	<i>104,6</i>	<i>105,0</i>
PIB "per capita" en euros constants	60 886	63 616	66 502	68 658
Evolution en volume		4,5%	4,5%	3,2%

Sources : INSEE, IMSEE

Le PIB « per capita » s'élève à 72 091 euros. Il augmente de +3,2 % en volume. La population de référence n'ayant quasiment pas variée, la croissance du PIB « per capita » est identique à celle du PIB.

1.3.2 Le PIB par salarié

Calculé pour la première fois en 2010, il est cependant présenté de façon rétrospective depuis 2005 : le calcul du PIB par salarié a été préféré à celui du PIB par emploi du fait d'une plus grande disponibilité et fiabilité des données salariées. De plus, il est parfois utilisé comme élément de mesure et de comparaison de la productivité.

TABLEAU 8 : PIB « par salarié »

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PIB en millions d'euros courants	3 379,7	3 653,1	4 287,4	4 421,5	3 924,9	4 048,8	4 374,2	4 469,8	4 936,0	5 321,3	5 643,6	5 847,3
Population salariée	44 209	45 636	47 165	48 695	48 334	49 276	48 697	49 609	50 835	52 239	51 956	52 447
PIB "par salarié" en euros courants	76 448	80 048	90 903	90 800	81 203	82 166	89 825	90 101	97 098	101 864	108 623	111 489
<i>Indice des prix</i>	<i>92,1</i>	<i>94,1</i>	<i>96,5</i>	<i>98,8</i>	<i>98,9</i>	<i>100,0</i>	<i>100,9</i>	<i>102,1</i>	<i>102,9</i>	<i>103,5</i>	<i>104,6</i>	<i>105,0</i>
PIB "par salarié" en euros constants	82 974	85 043	94 162	91 869	82 080	82 166	89 023	88 247	94 361	98 419	103 846	106 180
Evolution en volume		2,5%	10,7%	-2,4%	-10,7%	0,1%	8,3%	-0,9%	6,9%	4,3%	5,5%	2,2%

Sources : INSEE, IMSEE

Le PIB par salarié s'élève à 111 489 euros. Il augmente de +2,2 % en volume.

1.3.3 Le PIB par salarié à Monaco et en France

Les données présentées ici concernent l'année 2015. Il s'agit pour la France de données provisoires.

TABLEAU 9 : France - PIB « par salarié » en volume

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var 14/15
PIB en milliards d'euros constants	1 923,3	1 969,0	2 015,4	2 019,3	1 959,9	1 998,5	2 040,0	2 043,8	2 055,5	2 075,0	2 097,2	1,1%
Population salariée en milliers (France)	23 501	23 792	24 128	23 967	23 741	23 785	23 846	23 777	23 851	23 854	23 974	0,5%
PIB "par salarié" en euros constants	81 837	82 757	83 530	84 254	82 554	84 022	85 549	85 957	86 183	86 988	87 480	0,6%

Sources : INSEE, IMSEE

Unités : millier, milliard d'euros 2010

TABLEAU 10 : Evolution de l'écart du PIB « par salarié » entre Monaco et la France

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Var 14/15
Monaco	82 974	85 043	94 162	91 869	82 080	82 166	89 023	88 247	94 361	98 419	103 846	5,5%
France	81 837	82 757	83 530	84 254	82 554	84 022	85 549	85 957	86 183	86 988	87 480	0,6%
Ecart Monaco / France	1,4%	2,8%	12,7%	9,0%	-0,6%	-2,2%	4,1%	2,7%	9,5%	13,1%	18,7%	

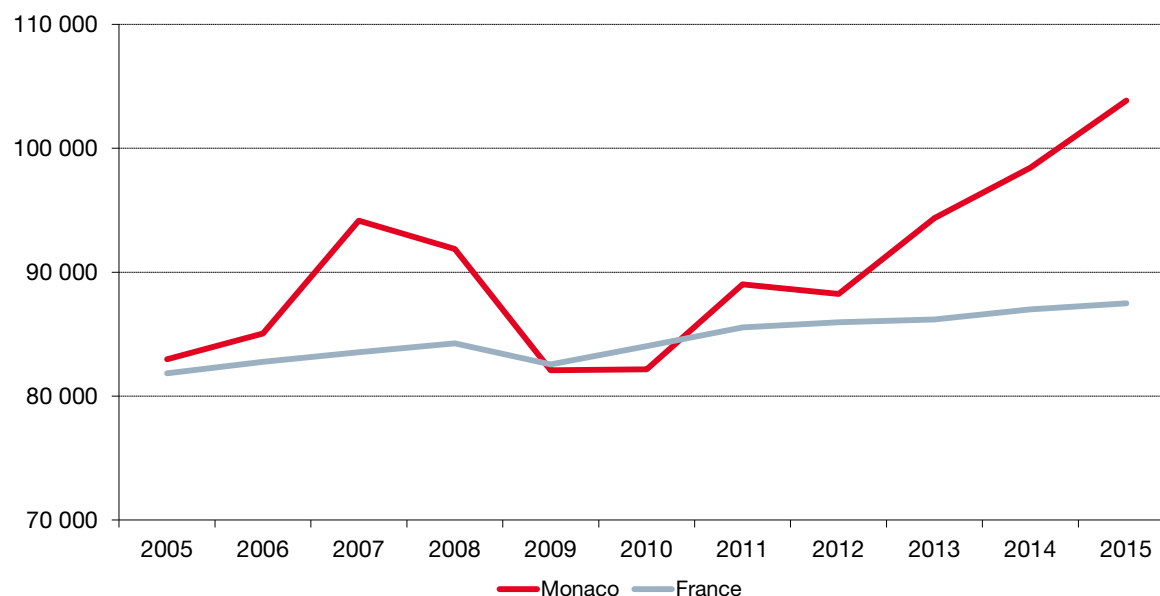
Sources : INSEE, IMSEE

Unité : euros 2010

Le PIB par salarié à Monaco a toujours été supérieur à celui de la France sauf en 2009 et 2010. C'est en 2015 que l'écart observé est le plus important (+18,7 %).

Depuis 2005, le PIB par salarié à Monaco a progressé de +25,2 % contre +6,9 % en France, sur la même période. Dans le même temps, la population salariée a augmenté de +17,5 % à Monaco et de +2,0 % en France.

FIGURE 5 : Evolution du PIB « par salarié » en euros constants



Sources : INSEE, IMSEE

Unité : euros 2010

2. Méthodologie et dispositif de calcul du PIB

2.1 Cadre réglementaire et méthodologie retenue

2.1.1 Le Système Européen des Comptes 1995 (SEC 95)

Le Système Européen de Comptes nationaux et régionaux (SEC 95), entré en vigueur en 1999, cohérent pour l'essentiel avec le Système de Comptabilité Nationale des Nations Unies (SCN 1993), définit un cadre qui assure la cohérence des évaluations au sein de l'Union Européenne.

Dans un souci de comparabilité et de transparence vis-à-vis de la communauté internationale et dans la mesure des informations disponibles, la Principauté s'est appuyée sur le SEC 95 pour élaborer les outils de mesure de la richesse nationale que sont le Produit Intérieur Brut (PIB) et le Revenu National Brut (R.N.B.)³.

2.1.2 Le Système Européen des Comptes 2010 (SEC 2010)

Le SEC 95 est remplacé progressivement par le SEC 2010. L'année 2014 constitue pour plusieurs pays (notamment la France et la Suisse), l'année de révision des comptes nationaux et de publication des premiers agrégats selon le SEC 2010.

Les principales modifications apportées résident dans la prise en compte des dépenses de recherche et développement et des dépenses militaires.

Les dépenses de recherche et développement dans le SEC 1995 sont considérées comme des dépenses courantes et enregistrées comme de la consommation intermédiaire. Elles ont comme conséquence de diminuer le PIB du pays. Or, ces dépenses ont un impact durable et leur influence peut être mesurée sur plusieurs années. C'est pourquoi selon le SEC 2010, elles doivent être considérées comme des investissements, ce qui augmente le niveau du PIB.

Les dépenses militaires sont traitées quant à elles, dans le SEC 1995, en tant que consommation intermédiaire de l'Etat, si l'équipement militaire ne peut pas être utilisé pour des besoins civils (les avions de chasse par exemple). Dans le SEC 2010, il a été décidé d'enregistrer toutes les dépenses d'armement comme un investissement, si la durée de vie est supérieure à une année.

D'autres changements de méthodologie ou de concepts sont également apportés par le nouveau système européen des comptes. Tous ne sont pas encore méthodologiquement aboutis, comme l'estimation de la production de services par les assureurs non-vie et les réassureurs.

La situation particulière de la Principauté de Monaco (union douanière et monétaire avec la France, absence de système de comptabilité nationale) conduit à l'absence de certaines informations économiques.

Cette raison explique le fait que le calcul du PIB en Principauté ne prenne pas en compte certaines données. C'est le cas notamment des loyers fictifs (estimation de la valeur des loyers qu'auraient payés les habitants d'un logement s'ils en avaient été locataires et non propriétaires), retenus comme faisant partie du PIB selon le SEC 2010 et jamais estimés à Monaco.

Cette raison explique aussi que les modifications apportées par le SEC 2010 ne soient pas intégrées dans le calcul du PIB à Monaco, qui continue à se référer à la version du SEC de 1995.

³ Le revenu national brut est la somme de l'ensemble des revenus primaires (bruts) perçus par les unités économiques résidentes (excédent brut d'exploitation, revenu mixte brut, rémunération des salariés, impôts nets de subventions sur la production et les importations, revenus de la propriété perçus moins versés).

Il est égal au produit intérieur brut (PIB) diminué des revenus primaires versés à des unités économiques non-résidentes et augmenté des revenus primaires reçus du reste du monde par des unités résidentes.

Il donne une mesure des revenus primaires reçus par l'ensemble des unités économiques résidentes et permet des comparaisons internationales.
Source INSEE

La non prise en compte d'éléments constitutifs du PIB en Principauté de Monaco en minore l'estimation.

2.1.3 Le PIB au cœur du raisonnement économique

Le PIB est un des agrégats permettant de déterminer la richesse nationale et son évolution, c'est à dire la croissance économique.

Avec le Revenu National Brut (R.N.B.), ils sont une synthèse des considérations théoriques de la macroéconomie et des considérations pratiques du cadre européen de comptabilité nationale.

2.1.4 La détermination du PIB

Le PIB peut s'appréhender de trois manières, équivalentes en termes de résultat :

- comme indicateur d'activité (approche production)

Le PIB est la somme des valeurs ajoutées (VA) brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, diminuée des subventions sur les produits, soit :

$$\begin{aligned} \text{PIB} &= \text{somme des VA brutes} \\ &+ \text{Impôts sur les produits} \\ &- \text{Subventions sur les produits} \end{aligned}$$

- comme indicateur de produit (approche dépense)

Le PIB est la valeur des biens et services issus de la production des unités résidentes et disponibles pour des emplois finals. Il est calculé comme somme des emplois finals de biens et services par les unités institutionnelles résidentes.

- comme indicateur de revenu (approche revenu)

Le PIB est égal à la somme des revenus primaires distribués par les unités productrices résidentes déduite des subventions.

$$\begin{aligned} \text{PIB} &= \text{Rémunération des salariés} \\ &+ \text{Excédent Brut d'Exploitation et revenu mixte} \\ &+ \text{Impôts sur la production} \\ &- \text{Subventions} \end{aligned}$$

La Principauté a retenu l'approche du PIB comme indicateur de revenu dans la mesure où cette approche n'implique pas la mise en place immédiate de la comptabilité nationale. Les grands équilibres comptables permettent de comprendre la cohérence macroéconomique de ce choix.

Un PIB évalué en valeur

Le PIB ainsi calculé est évalué en « valeur », c'est-à-dire en euros courants.

Pour évaluer la croissance « réelle » des agrégats, il importe d'isoler l'effet dû à la variation des prix, de l'effet « volume ». Pour ce faire, on déflate le PIB en « valeur » de la variation de prix moyenne observée au cours de l'année écoulée. On obtient ainsi le PIB « en volume ».

L'indice des prix utilisé pour ces calculs est celui de la France publié par l'INSEE. Le PIB en volume sera calculé en fonction de la variation de l'indice des prix à la consommation en prenant comme base l'année 2010.

Périmètre de calcul : la résidence

Le périmètre de calcul est l'économie nationale. Celle-ci regroupe l'ensemble des unités résidentes, soit les unités possédant un centre d'intérêt économique sur le territoire économique.

- La détermination du champ d'observation implique la définition d'un territoire économique regroupant :
 - le territoire géographique de ce pays ;
 - les enceintes des zones franches, entrepôts et usines sous contrôle douanier ;
 - l'espace aérien national, les eaux territoriales et la plate-forme continentale située dans les eaux internationales sur laquelle le pays dispose de droits exclusifs ;
 - les enclaves territoriales ;
 - les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes.
- Un temps d'observation : l'année
 - une unité est reconnue comme ayant un centre d'intérêt économique sur le territoire si elle y exerce des activités économiques pendant une période relativement longue c'est-à-dire pendant une durée d'un an ou plus. Le critère de la nationalité n'intervient pas ; toute autre unité est classée comme non résidente.
- Le découpage du territoire économique en différentes nomenclatures : agents économiques, opérations économiques, comptes.

2.2 Dispositif mis en place en Principauté

Afin de répondre aux objectifs exposés précédemment, le Gouvernement a mis en place en 2005 un groupe de travail sur ce sujet, avec pour objectif de définir le territoire donné et recenser les agents économiques. Il s'agit de déterminer les éléments statistiques nécessaires à l'élaboration des agrégats financiers, notamment par la mise en place d'une enquête statistique nationale indispensable à l'élaboration du PIB.

L'IMSEE (Institut Monégasque de la Statistique et des Études Économiques), créé par l'Ordonnance Souveraine n° 3.095 du 24/01/2011 et émanation de la Division des Statistiques et des Études Économiques, est aujourd'hui naturellement en charge du calcul du PIB de la Principauté.

2.2.1 Détermination des algorithmes de calcul

Ce vaste projet a eu pour objectif principal de définir les algorithmes de calcul des agrégats économiques (cf. 2.3) et mettre en cohérence l'ensemble des informations recensées.

2.2.2 Méthode d'extrapolation retenue pour les résultats du PIB

Depuis la mise en œuvre du calcul du PIB en 2005, les données relatives à l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) des agents économiques monégasques ont été obtenues au travers d'une enquête.

Sur les 8 659 agents économiques concernés en 2016, le taux de réponse a été de 86,1 %. Pour appréhender le niveau global d'EBE, et palier le reliquat de non-réponse, des procédures statistiques d'extrapolation sont utilisées (avec une méthodologie constante depuis l'origine). Certaines informations concernant les sociétés non répondantes ont tout de même pu être exploitées, en particulier la forme juridique, le secteur et sous-secteur d'activité ainsi que l'effectif pour certaines d'entre elles.

Dans un premier temps, les variables discriminantes de l'EBE ont été déterminées sur la base des informations transmises par les sociétés répondantes. Ainsi, les analyses statistiques ont permis de déterminer cinq variables discriminantes :

1. la taille de l'entreprise : les 100 entreprises réalisant les chiffres d'affaires les plus importants ont été traitées différemment. L'objectif est de ne pas reproduire le caractère atypique de ces sociétés sur l'ensemble des sociétés non répondantes ;
2. la forme juridique ;
3. l'appartenance à un secteur d'activité ;
4. l'effectif de la société ;
5. la masse salariale.

Néanmoins, les informations disponibles sur les sociétés non répondantes n'ont pas permis d'exploiter la totalité de ces variables explicatives. En effet, à titre d'exemple, les analyses statistiques montrent que le nombre de salariés semble être une variable discriminante de l'EBE. Cependant, cette information n'a pu être exploitée dans la mesure où le nombre de salariés est rarement disponible pour les sociétés non répondantes. Les travaux ont donc été recentrés sur les variables connues de ces entités à savoir la forme juridique, le secteur et le sous-secteur d'activité.

Dans un second temps, les résultats issus des analyses discriminantes ont été corrigés du biais entraîné par l'existence de valeurs atypiques. Ainsi, pour une forme juridique et un sous-secteur d'activité, 90 % des données ont été conservées pour l'extrapolation. L'objectif étant d'avoir une estimation moins volatile de l'EBE et non biaisée par des entreprises singulières de la classe considérée. Après avoir corrigé les estimations moyennes d'EBE par classe, l'extrapolation a pu être effectuée en utilisant l'information disponible des sociétés non répondantes.

2.2.3 Détermination du PIB par secteur

Dans le cadre des analyses effectuées par la plupart des administrations monégasques, 12 secteurs d'activités au sein du tissu économique de la Principauté ont été identifiés.

Des hypothèses structurantes pour le calcul du PIB par secteur :

Concernant les salaires, l'IMSEE, s'appuie sur les données communiquées par les Caisses Sociales de Monaco.

L'EBE de chacun des secteurs a été extrapolé en s'appuyant sur la même méthode que celle retenue pour le calcul global du PIB (cf. supra).

Les subventions ont été affectées et pondérées à chacun des secteurs selon leur nature et leur destination.

Concernant la répartition des impôts par secteur d'activité, plusieurs analyses ont été menées.

Sur ces bases, les règles de ventilation suivantes ont été arrêtées :

- Concernant la TVA collectée, une petite partie est constituée d'un compte « Non ventilés par secteur ». Il a été admis qu'il était envisageable d'appliquer à ce poste, une clé de répartition correspondant à celle de la partie connue par secteur de la TVA perçue.
- De la même manière, il a été admis que cette clé de répartition pouvait s'appliquer à l'ensemble des autres postes ci-dessous listés :
 - Reversement français au titre du compte de partage de la TVA ;
 - Droits d'importation ;
 - Droits annuels de naturalisation des navires ;
 - T.I.P.P. et droits de consommation sur les tabacs ;
 - Bénéfices du Monopole des tabacs ;
 - Droit de bail ;
 - Droits de timbre ;
 - Taxes sur les conventions d'assurance ;
 - Droit de consommation sur les alcools ;
 - Droits perçus sur les véhicules des entreprises.
- En revanche, il a été convenu d'affecter les articles budgétaires « TVA Immobilière » et « Droits de mutation à titre onéreux » au secteur de l'immobilier.

2.2.4 Un PIB en euros courants et en euros constants

Pour évaluer le PIB en euros constants, a été appliqué aux agrégats 2010 un indice de revalorisation / d'inflation. Compte tenu des caractéristiques et de la situation géographique du territoire de la Principauté, il a été convenu de s'appuyer sur les données et hypothèses retenues pour évaluer le PIB français et communiquées par l'INSEE.

Les comptes annuels à prix constants (dit aussi « en volume ») de la base 2010 sont présentés « au prix de l'année précédente, chaînés, base 2010 » (1.103 Indice de prix des ressources et emplois de biens et services).

L'objectif de cette présentation est de fournir, aux utilisateurs des agrégats, les meilleures séries temporelles à prix constants. En effet, l'évolution d'un agrégat à prix constants est le plus interprétable lorsque l'année des prix constants est assez proche de l'année des prix sous revue.

C'est pourquoi, les évolutions des agrégats à prix constants des comptes nationaux annuels pour une année donnée, sont calculées systématiquement en prenant comme base les agrégats à prix courants de l'année précédente, et en leur appliquant les évolutions aux prix de l'année précédente. Ces séries sont ensuite nommées 100 en 2010, puis multipliées par la valeur à prix courants de l'agrégat en 2010, de façon à ce que les utilisateurs aient en même temps à leur disposition l'ordre de grandeur de l'agrégat.

2.3 Algorithme de calcul du PIB

2.3.1 Produit Intérieur Brut

$$\begin{aligned} \text{PIB} &= \text{Rémunérations et charges sociales (D1)} \\ &+ \text{Excédent Brut d'Exploitation et Revenus mixtes} \\ &+ \text{Impôts sur la production (D2)} \\ &- \text{Subventions (D3)} \end{aligned}$$

2.3.2 Rémunérations et charges sociales (D1)

$$\begin{aligned} \text{D1} &= \text{Salaires \& traitements bruts en espèces} \\ &+ \text{Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs} \\ &+ \text{Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs} \end{aligned}$$

2.3.3 Excédent Brut d'Exploitation et revenus mixtes

Si le déclarant remplit le questionnaire Q1 détaillé :

$$\begin{aligned} \text{EBE} &= \text{Chiffre d'Affaires HT} \\ &+ \text{Production immobilisée} \\ &- \text{Montant des achats} \\ &\pm \text{Variations des stocks} \\ &- \text{Consommations de l'exercice} \\ &+ \text{Subventions d'exploitation} \\ &- \text{Impôts, taxes et versements assimilés} \\ &- \text{Salaires \& Rémunérations brutes} \\ &- \text{Total des cotisations sociales} \end{aligned}$$

Si le déclarant remplit le questionnaire Q2 :

$$\begin{aligned} \text{EBE} &= \text{CA / Honoraires et/ou Soins facturés} \\ &- \text{Achats et charges de l'exercice} \\ &\pm \text{Variations des stocks} \\ &+ \text{Subventions d'exploitation} \\ &- \text{Salaires et rémunérations brutes} \\ &- \text{Total des cotisations sociales} \end{aligned}$$

2.3.4 Impôts sur la production (D2)

$$\begin{aligned} \text{D2} &= \text{TVA} \\ &+ \text{Impôts sur les importations (D212)} \\ &+ \text{Autres impôts sur les produits (D214)} \\ &+ \text{Autres impôts sur la production} \end{aligned}$$

TVA

TVA = D211
+ TVA nette collectée en Principauté (hors TVA immobilière)
± Versements français au titre du compte de partage.

Impôts sur les importations

D212 = Droits d'importation
+ Droit annuel de naturalisation des navires

Autres impôts sur les produits

D214 = T.I.P.P. et droits de consommation sur les tabacs
+ Bénéfices du monopole des tabacs
+ Droits de mutation à titre onéreux
+ Droit de bail
+ Droit de timbre
+ Taxe sur les conventions d'assurance
+ TVA immobilière
+ Droit de consommation sur les alcools

Autres impôts sur la production

D29 = Impôts liés à la propriété ou l'utilisation de biens immobiliers, de machines, de véhicules et d'équipements. Impôts sur masse salariale, sur autorisation d'exercer une activité professionnelle, sur les émissions polluantes.

2.3.5 Subventions (D3)

D3 (D393 + D399) = Dotation de fonctionnement de la mairie
+ Dotation de fonctionnement du CHPG
+ Dotation de fonctionnement des autres établissements publics
+ Subventions dans le domaine éducatif et culturel
+ Subventions des politiques publiques
+ Subventions dans le domaine social et humanitaire
+ Aides au sport
+ Organisation de manifestations en Principauté

Produit Intérieur Brut 2016

Novembre 2017

Pour consulter les publications de
l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Publications>

Pour suivre les actualités de
l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Actualites>

Pour vous abonner à la newsletter
de l'IMSEE :
<http://www.imsee.mc/Newsletters>

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian

98000 MONACO

www.imsee.mc

